



Assemblée générale

Distr. générale
12 février 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Liste préliminaire des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la soixante et onzième session ordinaire de l'Assemblée générale**

Note du Secrétaire général

1. Le présent document a été établi conformément à la recommandation du Comité spécial pour la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale qui figure au paragraphe 17 a) de l'annexe II à la résolution 2837 (XXVI) de l'Assemblée, en date du 17 décembre 1971.

2. Les documents suivants, relatifs à l'ordre du jour de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, paraîtront aux dates ci-après :

Liste préliminaire annotée. 15 juin 2016

Ordre du jour provisoire*** 15 juillet 2016

Liste supplémentaire 24 août 2016

Mémoire présenté par le Secrétaire général au Bureau. . . . 13 septembre 2016

3. La soixante et onzième session s'ouvrira au Siège de l'Organisation des Nations Unies le mardi 13 septembre 2016, à 15 heures.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** La numérotation des points inscrits sur la liste préliminaire a été établie conformément à la résolution 58/316 de l'Assemblée générale et tient compte du plan-programme biennal et des priorités pour la période 2016-2017, comme il en a été décidé dans la résolution 69/17.

*** L'ordre du jour provisoire tiendra compte des résolutions et décisions que l'Assemblée générale pourrait encore adopter à sa soixante-dixième session.



1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale (art. 31).
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation (art. 62).
3. Pouvoirs des représentants à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale (art. 28) :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président de l'Assemblée générale (art. 30).
5. Élection des bureaux des grandes commissions (art. 30 et 103).
6. Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale (art. 30).
7. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau (art. 21).
8. Débat général (résolution 57/301).

A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies

9. Rapport du Conseil économique et social (art. 13 b); résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale et décision 1982/112 du Conseil économique et social).
10. Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des déclarations politiques sur le VIH/sida (résolutions S-26/2, 60/262 et 65/277)¹.
11. Le sport au service du développement et de la paix (résolutions 58/5 et 69/6).
12. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique¹.
13. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (résolutions 60/265, 65/1, 65/10, 69/268, 70/1 et 70/110).
14. Culture de paix (résolutions 52/15, 53/243 A et B, 64/13, 70/19 et 70/20).
15. Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain (résolutions 55/48 et 69/202).

¹ Cette question reste inscrite à l'ordre du jour de la soixante-dixième session. Elle sera inscrite au projet d'ordre du jour de la soixante et onzième session sous réserve de la décision que l'Assemblée prendra éventuellement à son sujet à sa soixante-dixième session.

16. Les technologies de l'information et des communications au service du développement (résolutions 56/183, 59/220, 60/252, 70/125 et 70/184).
17. Questions de politique macroéconomique :
 - a) Commerce international et développement (résolutions 1995 (XIX) et 70/187);
 - b) Système financier international et développement (résolutions 50/91 et 70/188);
 - c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement (résolutions 41/202 et 70/190).
18. Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (résolutions 56/210 B, 63/239, 69/313 et 70/192).
19. Développement durable (résolutions 68/205, 68/208, 69/210, 70/194 et 70/195) :
 - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolutions 47/191, 57/253, 66/288, 69/215 et 70/201);
 - b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (résolutions 69/15, 69/216 et 70/202);
 - c) Réduction des risques de catastrophe (résolutions 42/169, 60/195, 69/283 et 70/204);
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (résolutions 47/195 et 70/205);
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (résolutions 49/234 et 70/206);
 - f) Convention sur la diversité biologique (résolutions 49/117 et 70/207);
 - g) Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (résolutions 2997 (XXVII), 67/213 et 69/223);
 - h) Harmonie avec la nature (résolutions 64/196 et 70/208);
 - i) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (résolutions 53/7 et 69/225);
 - j) Développement durable dans les régions montagneuses (résolutions 53/24, 55/189 et 68/217).

20. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (résolutions 31/109, 51/177 et 70/210).
21. Mondialisation et interdépendance (résolutions 53/169, 68/221 et 69/227) :
 - a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance (résolution 62/199 et décision 70/549);
 - b) Migrations internationales et développement (résolutions 48/113 et 69/229).
22. Groupes de pays en situation particulière :
 - a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (résolutions 55/279, 65/280 et 70/216);
 - b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (résolutions 58/201 et 70/217).
23. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (résolution 69/233) :
 - a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (résolutions 62/205 et 70/218);
 - b) Coopération pour le développement industriel (résolutions 45/196 et 69/235).
24. Activités opérationnelles de développement :
 - a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolutions 35/81, 63/232, 67/226, 69/237 et 70/221);
 - b) Coopération Sud-Sud pour le développement (résolutions 33/134, 50/119 et 70/222).
25. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition (résolutions 63/235 et 70/223).
26. Développement social (résolution 50/161) :
 - a) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille (résolutions 69/142 et 69/144);
 - b) L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action (résolutions 56/116 et 69/141).
27. Promotion de la femme (résolutions 34/180, 69/147 à 69/151 et 70/131).

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

28. Rapport du Conseil de sécurité [art. 13 b)].
29. Rapport de la Commission de consolidation de la paix (résolution 60/180).
30. Les diamants, facteur de conflits (résolutions 55/56 et 70/252).
31. Prévention des conflits armés².
32. Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement².
33. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud².
34. La situation au Moyen-Orient (résolutions 2628 (XXV), 70/16 et 70/17).
35. Question de Palestine (résolutions 181 A (II) et 70/12 à 70/15).
36. La situation en Afghanistan (résolutions 35/37 et 70/77).
37. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan².
38. Question de l'île comorienne de Mayotte².
39. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (résolutions 47/19 et 70/5).
40. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement (décision 60/508)³.
41. Question de Chypre (résolution 58/316)³.
42. Agression armée contre la République démocratique du Congo (résolution 58/316)³.
43. Question des îles Falkland (Malvinas) (résolution 58/316)³.
44. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti (résolution 58/316)³.
45. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales (résolution 58/316)³.
46. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït (résolution 58/316)³.
47. Effets des rayonnements ionisants (résolutions 913 (X) et 70/81).

² Cette question, qui n'a pas encore été examinée par l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, reste inscrite à l'ordre du jour de cette session. Elle sera inscrite au projet d'ordre du jour de la soixante et onzième session sous réserve de la décision que l'Assemblée prendra éventuellement à son sujet à sa soixante-dixième session.

³ Cette question reste inscrite à l'ordre du jour en vue d'être examinée sur notification d'un État Membre.

48. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (résolutions 1348 (XIII), 51/122 et 70/82 et décision 70/518).
49. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (résolutions 302 (IV) et 70/83 à 70/86).
50. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (résolutions 2443 (XXIII), 2727 (XXV) et 70/87 à 70/91).
51. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects¹.
52. Étude d'ensemble des missions politiques spéciales (résolutions 67/123 et 70/92).
53. Questions relatives à l'information (résolutions 3535 (XXX), 33/115 C et 70/93 A et B).
54. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (résolutions 66 (I), 1970 (XVIII) et 70/94).
55. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (résolutions 2189 (XXI) et 70/95).
56. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (résolutions 1514 (XV) et 70/96).
57. Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation (résolutions 845 (IX), 1277 (XIII) et 70/97).
58. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolutions 1514 (XV), 1654 (XVI), 70/98 à 70/103, 70/231 et décision 70/520).
59. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India (décision 70/502 A).
60. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (résolutions 51/190 et 70/225).
61. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires (résolutions 428 (V), 70/134 et 70/135).

C. Développement de l'Afrique

62. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :

- a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international¹;
- b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (résolutions 53/92 et 69/291).

D. Promotion des droits de l'homme

- 63. Rapport du Conseil des droits de l'homme (résolutions 60/251 et 65/281).
- 64. Promotion et protection des droits de l'enfant :
 - a) Promotion et protection des droits de l'enfant (résolutions 44/25, 68/145, 69/156, 69/158 et 70/137);
 - b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (résolutions S-27/2 et 62/88 et décision 70/537).
- 65. Droits des peuples autochtones :
 - a) Droits des peuples autochtones (résolutions 48/163, 59/174, 69/159 et 70/232);
 - b) Suite donnée au document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones (résolutions 69/2 et 70/232).
- 66. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
 - a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée (résolutions 2106 A (XX), 3381 (XXX), 69/161 et 70/139);
 - b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (résolutions 56/266 et 70/140).
- 67. Droit des peuples à l'autodétermination (résolutions 42/96, 54/155, 70/142 et 70/143).
- 68. Promotion et protection des droits de l'homme :
 - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme (résolutions 2200 A (XXI), 39/46 et 70/144 à 70/146);
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales (résolutions 69/168, 69/172, 69/176, 69/182 à 69/184, 69/186, 70/147, 70/149, 70/151, 70/153 à 70/155, 70/157 à 70/161, 70/165 et 70/170);
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux (résolutions 70/172, 70/173 et 70/233);
 - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne (résolutions 48/121 et 48/141).

E. Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire

69. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale (résolutions 2034 (XX), 52/167 et 70/104) :
 - a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (résolutions 46/182, 54/233, 70/106 et 70/107);
 - b) Assistance au peuple palestinien (résolutions 33/147 et 70/108);
 - c) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions¹;
 - d) Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl (résolutions 45/190, 62/9 et 68/99).

F. Promotion de la justice et du droit international

70. Rapport de la Cour internationale de Justice [art. 13 b)].
71. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (résolution 827 (1993) du Conseil de sécurité).
72. Rapport de la Cour pénale internationale¹.
73. Les océans et le droit de la mer :
 - a) Les océans et le droit de la mer (résolutions 37/66, 49/28, 54/33, 59/24, 69/292, 70/226 et 70/235);
 - b) Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes (résolutions 50/24 et 70/75).
74. Responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite (résolutions 56/83 et 68/104).
75. Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies (résolutions 61/29 et 70/114).
76. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-neuvième session (résolutions 2205 (XXI) et 70/115).

77. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (résolutions 2099 (XX) et 70/116).
78. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-huitième session (résolutions 174 (II) et 70/236).
79. Protection diplomatique (résolutions 62/67 et 68/113).
80. Examen des questions de la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages (résolutions 61/36 et 68/114).
81. État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés (résolutions 37/116 et 69/120).
82. Examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires (résolutions 35/168 et 69/121).
83. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (résolutions 3499 (XXX) et 70/117).
84. L'état de droit aux niveaux national et international (résolutions 61/39 et 70/118).
85. Portée et application du principe de compétence universelle (résolutions 64/117 et 70/119).
86. Le droit des aquifères transfrontières (résolutions 63/124 et 68/118).

G. Désarmement

87. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique [résolution 1145 (XII)].
88. Réduction des budgets militaires (résolution 35/142 B).
89. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (résolutions 2033 (XX), 50/78 et 70/23).
90. Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) (résolutions 2286 (XXII), 3262 (XXIX) et 68/26).
91. Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est (résolution 47/60 B et décision 69/514).
92. Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale (résolutions 43/77 A et 70/237).
93. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (résolutions 3263 (XXIX) et 70/24).

94. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes (résolutions 33/72 B et 70/25).
95. Prévention d'une course aux armements dans l'espace :
 - a) Prévention d'une course aux armements dans l'espace (résolutions 36/97 C et 70/26);
 - b) Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier (résolutions 69/32 et 70/27).
96. Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement (résolution 44/118 B et décision 70/514).
97. Désarmement général et complet [résolution 1378 (XIV)]:
 - a) Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (résolutions 48/75 L et 70/39);
 - b) Nouvelles mesures à prendre dans le domaine du désarmement pour éviter la course aux armements au fond des mers et des océans et dans leur sous-sol (résolutions 2660 (XXV) et 44/116 O);
 - c) Désarmement nucléaire (résolutions 41/59 F et 70/52);
 - d) Notification des essais nucléaires (résolution 42/38 C);
 - e) Relation entre le désarmement et le développement (résolutions 43/75 B et 70/32);
 - f) Désarmement régional (résolutions 45/58 P et 70/43);
 - g) Transparence dans le domaine des armements (résolutions 46/36 L et 68/43);
 - h) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional (résolutions 48/75 J et 70/44);
 - i) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution 49/75 I et décision 70/551);
 - j) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires (résolutions 51/45 B et 70/45);
 - k) Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements (résolutions 50/70 M et 70/30);
 - l) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires (résolutions 49/75 K et 70/56);
 - m) Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement (résolutions 51/45 N et 69/60);

- n) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (résolutions 47/39 et 70/41);
- o) Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 (résolutions 51/45 P et 69/53);
- p) Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (résolutions 52/38 A et 70/55);
- q) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre (résolutions 52/38 C et 70/29);
- r) Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale (résolutions 52/38 S et 69/36);
- s) Réduction du danger nucléaire (résolutions 53/77 F et 70/37);
- t) Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (résolutions 53/77 T et 70/49);
- u) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire (résolutions 53/77 Y et 70/51);
- v) Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie (résolutions 53/77 D et 69/63);
- w) Missiles (résolution 54/54 F et décision 69/517);
- x) Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (résolutions 55/33 E et 69/65);
- y) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération (résolutions 57/63 et 70/31);
- z) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive (résolutions 57/83 et 70/36);
- aa) Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional (résolutions 58/43 et 70/42);
- bb) Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques (résolutions 59/91 et 69/44);
- cc) Information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques (résolutions 59/92 et 69/64);
- dd) Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (résolutions 60/66 et 70/53);
- ee) Prévention de l'acquisition de sources radioactives par des terroristes (résolutions 60/73 et 69/50);
- ff) Traité sur le commerce des armes (résolutions 61/89, 67/234 B et 70/58);

- gg) Effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri (résolutions 62/30 et 69/57);
 - hh) Agir dans l'unité, avec une détermination renouvelée, en vue de l'élimination totale des armes nucléaires (résolutions 63/73 et 70/40);
 - ii) Action préventive et lutte contre les activités de courtage illicites (résolutions 63/67 et 69/62);
 - jj) Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements (résolutions 65/69 et 69/61);
 - kk) Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire (résolutions 67/56 et 70/33);
 - ll) Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 (résolutions 68/32 et 70/34);
 - mm) Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés (résolution 70/46);
 - nn) Conséquences humanitaires des armes nucléaires (résolution 70/47);
 - oo) Engagement humanitaire en faveur de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires (résolution 70/48);
 - pp) Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires (résolution 70/50);
 - qq) Application de la Convention sur les armes à sous-munitions (résolutions 63/71 et 70/54).
98. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale (décision S-12/24) :
- a) Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement (résolution 69/75 et décision S-12/24);
 - b) Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement (résolutions 37/100 H, 47/53 D et 69/71);
 - c) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (résolutions 37/100 C et 70/62);
 - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (résolutions 40/151 G et 70/66);
 - e) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (résolutions 41/60 J et 70/63);
 - f) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (résolutions 42/39 D et 70/65);

- g) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (résolutions 46/37 B et 70/64);
 - h) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement (résolutions 53/78 F et 70/61).
99. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire (résolutions S-10/2, 38/183 O et 39/148 H) :
- a) Rapport de la Conférence du désarmement (résolutions 38/183 I et 70/67);
 - b) Rapport de la Commission du désarmement (résolutions 33/91 A et 70/68).
100. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient (résolutions 34/89 et 70/70).
101. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (résolutions 2932 A (XXVII), 35/153 et 70/71).
102. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (résolutions 37/118 et 70/72).
103. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (résolutions 35/145 B, 50/245 et 70/73).
104. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (résolutions 2603 A et B (XXIV), 2826 (XXVI) et 70/74).

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

105. Prévention du crime et justice pénale (résolutions 415 (V), 64/293, 69/199, 70/174 et 70/177 à 70/180).
106. Contrôle international des drogues (résolutions 36/132, S-20/2, S-20/3 et 70/182).
107. Mesures visant à éliminer le terrorisme international (résolutions 3034 (XXVII), 49/60, 60/288 et 70/120).

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

108. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (art. 13 a) et 48; résolutions 47/120 B et 51/241).

109. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (résolution 60/287).
110. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (art. 49).
111. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
 - a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité (art. 142; décision 70/403);
 - b) Élection de 18 membres du Conseil économique et social (art. 145; décision 70/404).
112. Nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (art. 141; résolution 65/282).
113. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections :
 - a) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination (décisions 42/450 et 70/414);
 - b) Élection des membres de la Commission du droit international (résolution 174 (II) et décision 66/413);
 - c) Élection de cinq membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix (résolutions 60/180 et 63/145 et décision 70/416);
 - d) Élection de quatorze membres du Conseil des droits de l'homme (résolutions 60/251 et 65/281 et décision 70/413).
114. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :
 - a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (art. 155; décision 70/407);
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions (art. 158; décision 70/408);
 - c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements (résolution 155 (II) et décision 70/415);
 - d) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale (résolution 3357 (XXIX) et décision 69/410);
 - e) Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (résolution 61/275 et décision 69/411);
 - f) Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies (résolution 248 (III) et décision 68/422);
 - g) Nomination de membres du Comité des conférences (résolution 43/222 B et décision 70/406);
 - h) Nomination de membres du Corps commun d'inspection (résolution 31/192 et décision 69/419);

- i) Nomination de membres du Conseil du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (résolution 67/203 et décision 70/411);
 - j) Confirmation de la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (décision 67/418);
 - k) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la CNUCED (décision 67/419);
 - l) Nomination de juges du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies (décisions 63/417 A et B et 69/414).
115. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (art. 136).
116. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire (résolutions 60/265, 64/289, 65/1, 68/6 et 70/1).
117. Commémoration de l'abolition de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves (résolutions 61/19, 62/122 et 70/7).
118. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies¹.
119. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹.
120. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité¹.
121. Renforcement du système des Nations Unies :
- a) Renforcement du système des Nations Unies (résolution 49/252);
 - b) Rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale (résolution 67/289).
122. Multilinguisme (résolutions 50/11 et 69/324).
123. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres (résolutions 55/285 et 58/316) :
- a) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine (résolutions 2011 (XX) et 55/285);
 - b) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique (résolutions 35/36 et 69/317);
 - c) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (résolutions 36/38 et 55/285);
 - d) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes (résolutions 36/24 et 69/9);
 - e) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain et caribéen (résolutions 42/12 et 55/285);

- f) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains (résolutions 42/11 et 55/285);
- g) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (résolutions 48/19 et 55/285);
- h) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes (résolutions 49/141 et 69/265);
- i) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique (résolutions 50/1 et 69/111);
- j) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie (résolutions 50/3 et 69/270);
- k) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (résolutions 56/49 et 69/112);
- l) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe (résolutions 55/3 et 69/83);
- m) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (résolutions 55/22 et 55/285);
- n) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (résolutions 56/42 et 69/14);
- o) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (résolutions 55/211 et 69/13);
- p) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe (résolutions 37/248, 48/173 et 61/51);
- q) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique (résolutions 56/41 et 69/318);
- r) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (résolutions 57/35 et 69/110);
- s) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne (résolutions 62/79 et 67/10);
- t) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise (résolutions 59/21 et 69/311);
- u) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération (résolutions 64/183 et 69/11);

- v) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective (résolutions 64/256 et 69/12);
 - w) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale (résolutions 67/7 et 69/8);
 - x) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique-GUAM (résolutions 67/109 et 69/271);
 - y) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants (résolution 69/10).
124. Santé mondiale et politique étrangère (résolutions 63/33 et 70/183).
125. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (résolution 70/227).
126. Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (résolution 1966 (2010) du Conseil de sécurité).
127. Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient (résolution 70/11).
128. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (résolutions 52/212 B et 70/238) :
- a) Organisation des Nations Unies;
 - b) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
 - c) Centre du commerce international;
 - d) Université des Nations Unies;
 - e) Plan-cadre d'équipement;
 - f) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - g) Fonds d'équipement des Nations Unies;
 - h) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - i) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
 - j) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - k) Fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - l) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - m) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - n) Programme des Nations Unies pour les établissements humains;
 - o) Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

- p) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;
 - q) Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes);
 - r) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994;
 - s) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991;
 - t) Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux;
 - u) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.
129. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (résolutions 41/213, 69/272 et 69/273 et décisions 69/553 A et 70/553).
130. Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (résolutions 70/239 et 70/247 à 70/251).
131. Planification des programmes (résolutions 58/269, 62/224, 69/17 et 70/8).
132. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (résolution 47/215).
133. Plan des conférences (résolutions 1202 (XII) et 70/9).
134. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (résolution 70/245).
135. Gestion des ressources humaines (résolutions 68/252 et 68/265).
136. Corps commun d'inspection (résolutions 31/192, 62/246 et 69/275).
137. Régime commun des Nations Unies (résolutions 3357 (XXIX) et 70/244).
138. Régime des pensions des Nations Unies (résolutions 46/220 et 69/113).
139. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (décisions 47/449 et 69/551).
140. Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne (résolutions 48/218 B, 54/244, 59/272 et 70/111).
141. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (résolutions 69/203 et 70/112).
142. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les

citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (résolutions 55/226 et 70/241).

143. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (résolutions 55/225 A et 70/242).
144. Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (résolutions 66/240 A et 70/243).
145. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (résolutions 49/233 et 69/307 à 69/309).
146. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei².
147. Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad².
148. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine².
149. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire².
150. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre².
151. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo².
152. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental².
153. Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste².
154. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti².
155. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo².
156. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria².
157. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali¹.
158. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient² :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
159. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud².
160. Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne².

161. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental².
 162. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour².
 163. Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité².
 164. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (résolutions 2819 (XXVI) et 70/121).
 165. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique (décision 70/523).
 166. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasienne (décision 70/524).
 167. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties (décision 70/525).
 168. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale des partis politiques asiatiques (décision 70/526).
-